

## CONTINUITÉ TERRITORIALE - DOSSIER DE DEMANDE

# 2012

### N° DOSSIER

**Demande :** Bon  Remboursement  **Un dossier par personne, y compris les enfants**

### 1. DEMANDEUR :

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_  
Prénom (1) : \_\_\_\_\_ Prénom (2) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

### 2. INFORMATIONS PERSONNELLES :

Numéro de téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone portable \_\_\_\_\_  
Adresse de messagerie: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Département / Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Ville de naissance : \_\_\_\_\_  
N° Carte nationale d'identité ou de Passeport : \_\_\_\_\_  
Pour les étrangers : N° de Passeport \_\_\_\_\_ et N° de Carte de séjour : \_\_\_\_\_  
Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

### 3. SITUATION (POUR LES ADULTES) :

**Situation de famille :** Marié  Célibataire  Divorcé  Concubinage  Veuf  Pacs   
Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_  
**Activité :** Salarié  Commerçant  Indépendant  Demandeur d'emploi  Sans activité   
Autre  - Si autre, préciser : \_\_\_\_\_  
Étudiant  - Si étudiant : Boursier Oui  Non

**Revenu net imposable 2010 :** \_\_\_\_\_ € **Nombre de parts :** \_\_\_\_\_  
(selon votre avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010)

### 4. POUR LES ENFANTS RATTACHÉS ET LES PERSONNES SOUS TUTELLE :

**Nom et Prénom du tuteur légal :** \_\_\_\_\_ Père  Mère  Autre   
Adresse : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse messagerie : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### 5. ANNÉE DE VOYAGE : 2011 2012

### 6. PIÈCES À ANNEXER OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEMANDE :

1.  Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité (COPIE LISIBLE\*)\*\*
  2.  Carte de séjour (Étrangers) (COPIE LISIBLE\*)
  3.  Avis d'imposition ou de non-imposition 2011 sur revenus 2010 (COPIE LISIBLE\*)
  4.  Pour les personnes rattachées à un foyer fiscal : Livret de famille en totalité ou extrait de naissance (COPIE LISIBLE / Original à présenter)
  5.  Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF ou d'eau ou bail de location ou dernière quittance de loyer) (COPIE LISIBLE\*) ou attestation sur l'honneur de l'hébergeur et copie de sa carte d'identité
  6.  Attestation de non sollicitation d'un autre dispositif d'aide au voyage (imprimé joint)
  7.  2 enveloppes timbrées libellées à vos noms, prénoms et adresse en Martinique
- En cas de demande de remboursement, en plus des pièces ci-dessus :**
8.  Facture originale acquittée de l'achat du billet au nom du demandeur
  9.  Coupon d'embarquement ou attestation de voyage (aller/retour)

\* Un original pourra être demandé lors de l'instruction du dossier.

\*\*Lors de l'achat de vos billets, merci de présenter la même pièce d'identité que celle jointe à votre dossier de demande.

**Les dossiers complets sont à expédier par voie postale avec AR à :**

**Délégation Régionale de LADOM Martinique - ACT**

3, rue Victor Hugo - 97 200 Fort de France

Tél. : 0596 71 67 83

**Les dossiers peuvent être retirés et déposés dans l'une des 3 sous-préfectures**

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à LADOM.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à LADOM- 84 rue Charles Michels - 93284 Saint-Denis Cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# ATTESTATION DE NON SOLLICITATION D'UN AUTRE DISPOSITIF D'AIDE AU VOYAGE

**Je soussigné(e)** .....

*(Nom, Prénom)*

demeurant.....

*(Adresse)*

garant de (si le demandeur est mineur) .....

*(Nom, Prénom)*

**Atteste sur l'honneur :**

- de l'exactitude des renseignements fournis pour la présente demande.
- que le demandeur est rattaché au foyer fiscal de l'avis d'imposition ou de non imposition ci-joint.
- n'avoir bénéficié ou sollicité aucune « aide au transport aérien » auprès d'un autre organisme public pour l'année de validité du billet <sup>(1)</sup>.

et

**M'engage**

- à ne pas utiliser un billet remboursable.
- à utiliser le bon pour l'achat d'un billet dont la destination finale est la métropole.
- à me soumettre à tout contrôle effectué par LADOM.
- à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans le mois qui suit la réception du remboursement par LADOM.
- si la demande est acceptée, je m'engage à ne refaire aucun duplicata

**Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide.**

Fait à ....., le .....

**Signature** (précédé de la mention « lu et approuvé »)

---

<sup>(1)</sup> **Décret du 19 novembre 2010**

**Art. 11.** – Au cours d'une même année civile, il ne peut être versé plusieurs des aides prévues aux III, IV et V de l'article 50 de la loi du 27 mai 2009 susvisée. L'aide n'est versée qu'une fois par an et, sans préjudice du second alinéa de l'article 3, ne peut être cumulée, pour le financement du même déplacement, avec aucune autre aide individuelle versée par une personne publique.

## CONTINUITÉ TERRITORIALE CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITÉ

Texte de référence : décrets n° 2010- 1424 et n° 2010-1425 du 18 novembre 2010

- L'aide est attribuée à titre individuel à un résident obligatoirement rattaché à un foyer fiscal de La **Martinique** (avis d'imposition 2011 sur les revenus 2010).
- Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu annuel net global imposable par le nombre de parts du foyer fiscal. L'aide n'est attribuée que pour les vols au départ de la Martinique.

Montant de l'aide :

Rapport entre revenu annuel et nombre de part compris entre 6000 € et 11 896 €: <b>Aide simple : 210 € TTC</b> dont 170 € pour la part Etat dont 40 € pour la part Conseil Régional de Martinique	Rapport entre revenu annuel et nombre de part inférieur à 6000 €: <b>Aide majorée : 350 € TTC</b> dont 270 € pour la part Etat dont 80 € pour la Conseil Régional de Martinique
--	--

- Le bon d'aide à la continuité territoriale doit être utilisé dans les 2 mois suivant sa date d'émission. Il peut être réactivé sur demande après ce délai durant l'année. Il doit toutefois être réalisé au plus tard le 31 décembre 2012.
- Il est réservé à l'achat d'un billet d'avion.
- Le vol ALLER détermine l'année de l'aide.
- L'aide n'est valable que pour le vol ALLER/RETOUR Martinique - Métropole, 1 fois par année civile.
- Le billet doit être pris en classe économique ou équivalente, modifiable et non remboursable.
- L'aide ne peut en aucun cas dépasser les frais TTC engagés par le bénéficiaire ou son administrateur légal (enfant par exemple)<sup>1</sup>.
- Règle de non cumul sur un même voyage : l'aide n'est pas cumulable sur le même voyage avec le Passeport Mobilité Etudes, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle, les congés bonifiés, ou toute autre aide au transport aérien.
- En cas de demande de remboursement, la facture doit obligatoirement être établie au nom du voyageur<sup>2</sup> (ou du même foyer fiscal). Un justificatif de vol sera demandé : carte embarquement ou attestation de voyage.

Le dossier de remboursement 2012 devra être présenté complet au plus tard le 28 février 2013.

**Dans tous les cas, l'AIDE GRAND PUBLIC et les AIDES SPECIFIQUES ne sont pas cumulables sur un même vol.**

<sup>1</sup> Les billets « Primes » ne sont pas éligibles à l'aide.

<sup>2</sup> En cas d'achat du billet sur internet, en plus du reçu de paiement, le relevé de compte bancaire prouvant la dépense pourra être demandé.

L'Agence de l'Outre - Mer pour la Mobilité

Délégation LADOM Martinique  
3/5 rue Victor Hugo - 97 200 Fort de France  
Tél. : 0596 71 67 83

Accueil public ACT mercredi et vendredi de 8 h - 12 h